

DÉROGATION MINEURE

1424, rue de la Caniapiscau

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 juin 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 1424, rue de la Caniapiscau à Repentigny, portant le numéro de lot 4 427 177, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 7 mai 2026.

L'objet de cette demande est de permettre un agrandissement, comportant un toit plat, du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement exige un toit d'une pente de 1/4 minimum sur l'immeuble situé au 1424, rue Caniapiscau, portant le numéro de lot 4 427 177.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de mai 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat